

INTERPROFESSION MAÏS AU SENEGAL

Le Sénégal, à travers le Ministère de l'Agriculture et de l'Équipement rural, a signé une convention avec l'Union économique et monétaire ouest africaine (UEMOA) pour mettre en œuvre le projet d'appui à la structuration de la filière maïs pour une durée de 3 ans.

L'exécution technique et financière des activités est assurée par la Direction exécutive du Fonds national de Développement agro-sylvo-pastoral (FNDASP) placé sous la tutelle technique du Ministère de l'Agriculture et de l'Équipement rural.

COUT : Trois cent millions (300 000 000) francs CFA.

OBJECTIF GLOBAL

Accroître la compétitivité de la filière maïs par le renforcement de la gouvernance et de la structuration des acteurs.

OBJECTIFS SPECIFIQUES

1. Structurer les différents collèges d'acteurs de la filière maïs ;
2. Mettre en place l'interprofession de la filière maïs ;
3. Renforcer les capacités organisationnelles et de gouvernance des acteurs de la filière maïs.

RESULTATS ATTENDUS

1. Les différents collèges d'acteurs de la filière sont structurés ;
2. L'interprofession de la filière est mise en place et fonctionnelle ;
3. Les capacités organisationnelles et de gouvernance des acteurs de la filière sont renforcées.

PRINCIPALES ACTIVITES CIBLEES PAR LES ACTEURS POUR ATTEINDRE LES RESULTATS ET OBJECTIFS

- Appuyer la structuration des Fédérations zonales de producteurs de maïs (zones Saloum, Casamance, Sud-Est) ;
- Appuyer la mise en application de l'acte uniforme de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA) sur les sociétés coopératives ;
- Financer l'organisation d'un atelier de partage, d'information et planification avec le Comité d'initiative ;
- Financer l'organisation des ateliers d'information et sensibilisation des acteurs à la base ;
- Financer l'identification et la caractérisation des membres (Producteurs de maïs grain et de semences de maïs, OP, Transformateurs de niveau 1 et 2, Commerçants) ;
- Appuyer la mise en place des collèges ;
- Appuyer l'élaboration des textes statutaires et réglementaires ;
- Appuyer la tenue de l'Assemblée générale constitutive (AGC) de l'interprofession ;

- Appuyer à l'élaboration du Plan stratégique et du Manuel des procédures de l'interprofession maïs.
- Faire un appui institutionnel à l'interprofession ;
- Appuyer l'élaboration et la mise en œuvre du plan de formation de l'interprofession ;
- Appuyer les activités de représentation, de plaidoyer et de dialogue politique ;
- Appuyer les activités d'intermédiation (accès au crédit, intrants, marchés) ;
- Appuyer la régulation de la filière (concertation, négociation, gestion des conflits, solidarité, équité, etc.) ;
- Appuyer le renforcement des capacités des membres de l'interprofession (visites d'échanges, voyages d'études)

PRINCIPALES REALISATIONS EN 2017

- Campagne nationale d'information et de sensibilisation des acteurs de la filière maïs ;
- Mise en place du Collège national des Producteurs de Maïs du Sénégal après la mise en place des quatre sous-collèges (Casamance, Sine-Saloum, Sud-est et Vallée du fleuve Sénégal) ;
- Etude état des lieux, identification et caractérisation des transformateurs et commerçants;
- Élaboration des textes réglementaires (statut et règlement intérieur) de l'Interprofession
- Atelier de cadrage et d'orientation pour le développement stratégique de la filière
- Élaboration du plan stratégique de l'Interprofession
- Élaboration du plan de formation de l'Interprofession
- Ateliers d'information, de sensibilisation et de concertation entre les acteurs (membres du sous collège des producteurs);
- Atelier bilan de la campagne d'information et de préparation de la formulation du projet test de prélèvement au sein du sous-collège Sine-Saloum
- Etude stratégique sur les mécanismes de prélèvement pour aider la prise de décision ;
- Acquisition de matériel et équipement informatique ;
- Acquisition de mobilier de bureau ;
- Acquisition de matériel roulant (véhicule 4x4).

Son Assemblée Générale a été tenue le 12 Août 2021 à Dakar et **Mme NIMNA DIAYTE** est élue Présidente de l'interprofession

ASSEMBLEE GENERALE CONSTITUTIVE

L'Interprofession Maïs du Sénégal portée sur les fonts baptismaux

56 délégués des collèges producteurs et transformateurs réunis en Assemblée générale constitutive, **le 12 aout 2021 à Dakar**, ont adopté par acclamation et à l'unanimité les statuts de l'Interprofession, le Conseil d'administration et le bureau à la tête duquel est porté Mme Nimna DIAYTÉ.

Le Pr Moussa BALDE, Ministre de l'Agriculture et de l'Equipeement rural a présidé la rencontre marquée par la présence de la Représente résidente de l'Union Economique et Monétaire Oueat Africaine à Dakar (UEMOA), Mme Aissa Kabo SIDIKOU.

Le ministre a remis au bureau de l'Interprofession un lot de matériel octroyé par l'UEMOA, composé d'un véhicule pick-up, de mobilier de bureau et de matériel informatique, pour « faciliter le fonctionnement de l'Interprofession ».

L'Interprofession Maïs qui poursuit l'objectif de « contribuer à la sécurité alimentaire et nutritionnelle » aura son siège à Kaolack.

La filière maïs est retenue dans le cadre de la convention signée entre l'UEMOA et le Gouvernement du Sénégal, à travers le Ministère en charge de l'Agriculture. L'appui accordé au Sénégal pour conduire le processus de structuration des acteurs de la filière maïs est confié au Fonds National de Développement Agro-Sylvo-Pastoral (FNDASP).

Le processus de mise en place de l'Interprofession Maïs a été, entièrement, conduit par les acteurs de cette chaine de valeur, conformément à la Loi d'orientation agro-sylvo-pastorale (LOASP) et au décret n° 2008-1260 du 10 novembre 2008 portant reconnaissance, organisation et fonctionnement des Organisations Interprofessionnelles Agricoles, communément appelées « interprofessions ».